Compte Rendu

L'an deux mille quatorze, le 12 décembre à 10h30, légalement convoqué le 2 décembre, l**e Comité Syndical** s'est réuni dans les locaux du SIEM, 2 place de la Libération à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

MM. Christophe CORBEAUX, François MOURRA, Vice-Présidents

Mme Valérie BEAUVAIS, MM Gérard MABILE (suppléant de Francis BLIN), François BOITEUX, Pascal BOUXIN, Richard BURDAL, Patrick CAPPY, Alain CHARPENTIER, Gérard GOIN (suppléant de Frédéric CHARPENTIER), Pierre CHARLES, Jean-Pierre COLPIN, Charles DE COURSON, Jacky DESBROSSE, Claude GERALDY (suppléant de Gilles DULION), Alain FRIQUOT, Claude GUICHON, Jean-Pierre MAGNETTE (suppléant de Christophe GUILLEMOT), René HANOT, Yannick KERHARO, Pierre LABAT, Jean-Claude LANZLOTH, Frédéric NICOLAS (suppléant de Jean-Paul LEMOINE), Jean-Pierre CADET (suppléant de Jean-Louis LEROY), François MAINSANT, Daniel MAIRE, René MAIZIERES, Christian HACHET (suppléant de Jean-François MARTINELLO), Jean-Pierre MASIUK, André MELLIER, Oliver MEUNIER, Claude PERDREAU, Maurice PIERRE, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Paulo CRESPO (suppléant de Claude SIMON), Patrick SIMON, membres.

Etaient excusés :

Mme RACHEL PAILLARD, Vice-Présidente,

MM. Bertrand AUDEBERT, Régis BOURGOIN, Mme Annie COULON, MM. Michel GUILLOU, Jean HUGUIN, Pascal PERROT, Mme Sylvie PICHELIN-NANSOT, MM. Jean-Pierre PINON, Janick SIMONNET, Sébastien VACELLIER, membres,

Monsieur DESAUTELS remercie l'ensemble des membres présents et rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- Approbation du PV de la réunion du Comité en date du 10/10/2014
- Information du Président
- Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)
- Compétences Eclairage Public – Aménagement Numérique
- DETR
- Groupement d'Achat de Gaz
- Convention ORANGE/ERDF/SIEM
- Tableau des effectifs
- Taux de promotion
- Extensions de réseaux – programmation complémentaire
- Questions diverses

Approbation du CR de la réunion du Comité en date du 10/10/2014

Dans l'information du Président, celui-ci était revenu la visite du FACÉ pour un contrôle lié à la bonne utilisation des aides versées en 2011-2012.

Le comité avait approuvé :

- ✓ Le Compte Rendu d'Activité de la concession de distribution publique de l'électricité (CRAC)
- ✓ Le transfert de la compétence Eclairage Public à compter du 01/01/2015
- ✓ Le transfert de la compétence Aménagement Numérique
- ✓ L'adhésion du SIEM à la FNCCR au titre des communications électroniques à compter du 01/01/2015

Le Comité a été favorable pour un renouvellement du détachement de Madame KAZZIHA Cécile.

Le Comité avait demandé, pour les bornes de charges, qu'une nouvelle proposition soit faite avec un appel à projet et financièrement limitée par un budget.

Le Comité avait validé la liste des extensions et accepté l'opération de CONFLANS SUR SEINE pour compléter le programme d'effacement fils nus financé par le FACE 2014.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Rendu de la réunion du comité en date du 10/10/2014.

➢ ***Information du Président***

Monsieur le Président informe le Comité :

- ***de la rénovation de la toiture du bâtiment à savoir que le comité doit délibérer afin de lancer l'appel d'offres.***
  Monsieur le Directeur ajoute que les travaux étaient prévus sur le budget 2014.
- ***Qu'il y a eu de très bon retour pour le groupement d'achat gaz (entre 25 et 30 collectivités)***
- ***Que la commission travaux se réunira cet après-midi pour établir une liste de programmation en fonction de la trésorerie.***
- ***Qu'un courrier du SIEM a été envoyé par mail ou par voie postale concernant la loi NOTRe à savoir que les compétences du syndicat pourront être repris à la Conseil Général.***

Charles DE COURSON : "Qui pousse dans cette affaire ? Il y a peu la suppression des Conseils Généraux était évoqué ?".

M. le Président : "Quelques sénateurs, Présidents de CG"

Charles DE COURSON : "Combien d'amendements ont-ils été déposés dans ce sens ? ".

M. le Directeur: "2, actuellement en lecture; il y a un fort appui de l'ensemble des adhérents à la FNCCR".

Bruno ROULOT : "il est important que les collectivités votent ces motions en faveur des syndicats".

Débat d'Orientations Budgétaires

Compétence « Electricité »

Situation de l'année écoulée

Total travaux compétence "Electricité" 2012-2014

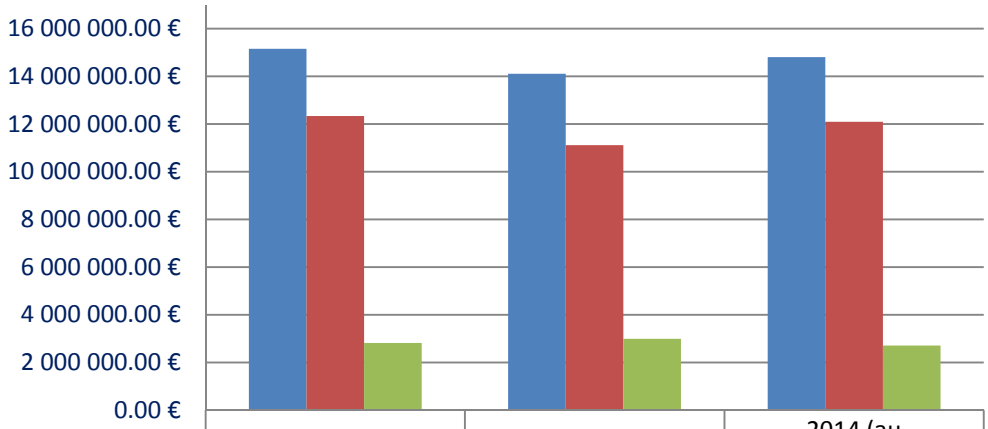

	2012	2013	2014 (au 23/11/2014)
TOTAL	15 159 406.44 €	14 107 537.61 €	14 804 193.47 €
Rft-Efft-Secur	12 337 086.99 €	11 118 576.40 €	12 094 001.73 €
Extensions	2 822 319.45 €	2 988 961.21 €	2 710 191.74 €

Au 23 novembre 2014, près de 15 millions d'euros ont été investis sur nos réseaux de distribution électrique.

Cette année est marquée par une forte augmentation de nos investissements. En effet, même si le diagramme ci-dessus ne le montre pas expressément, nous devrions arriver à une facturation globale de l'ordre de 16 millions d'euros TTC en fin d'année, soit 2 millions de plus qu'en 2013.

Ce volume d'investissement est dû au maintien des travaux d'extension, mais également à la demande de mise en souterrain en permanente augmentation de la part de nos adhérents.

D'un point de vue technique, l'année se résume ainsi :

Nature des opérations	Réseau BT souterrain			Réseau HTA souterrain		
	linéaires posés	Nombre d'opérations	Moyenne de linéaires / opération	linéaires posés	Nombre d'opérations	Moyenne de linéaires / opération
Effacement 2013	29 375	60	489,58	6 041	14	431,50
Renforcement 2013	7 384	14	527,43	2 105	6	350,83
Extension 2013	17 692	110	160,84	3 728	16	233,00
Total 2013	**54 451**	**184**	**295,93**	**11 874**	**36**	**329,83**
Effacement 2014	32 502	71	457,77	5 250	11	477,27
Renforcement 2014	9 620	20	481,00	1 913	8	239,13
Extension 2014	16 048	114	137,13	6 303	18	350,17
Total 2014	**57 755**	**205**	**281,73**	**13 466**	**37**	**363,95**

Soit la réalisation de 242 opérations (+ 12 / 2013), 71 km de réseau de distribution HTA et BT construits (+8,5% / 2013) et 42 postes de transformation HTA BT mis en service (+15 / 2013) et cela à la date du 23 novembre 2014.

Situation de l'année à venir

Le carnet de commande pour l'année 2015 est d'ores et déjà plus que complet avec un volume de demande (effacement) et de besoin (renforcement-sécurisation) d'environ 16 M€ TTC hors extension.

Le volume d'extension étant relativement stable depuis plusieurs années, il est possible de l'estimer à environ 2,8 M€ pour 2015.

Soit un volume d'investissement d'environ 19 M€ TTC sur les réseaux électriques. Ce volume est trop important pour nos capacités financières. Il va donc falloir faire un choix assez drastique dans la programmation de nos travaux pour l'année 2015.

Il est donc proposé, dans un premier temps de ne retenir que les opérations :

- de renforcement de réseaux éligibles aux aides du FACE et uniquement les plus urgentes,
- de sécurisation de réseaux éligibles aux aides du FACE,
- les effacements de réseaux coordonnés avec des opérations de rénovation de voirie uniquement.

Bien entendu, les opérations d'extensions de réseaux demandées par les particuliers ou les communes seront traitées au fil de l'eau, celles-ci étant imposées par l'obligation d'alimentation et de desserte électrique.

La Commission travaux se réunie cet après-midi pour définir une première approche de programmation qui vous sera présentée en février pour validation.

Il est important de rappeler que les dépenses supplémentaires liées à nos travaux ne cessent d'augmenter. Ces dépenses sont liées notamment aux contrôles des ouvrages, au géo-référencement des canalisations construites (dépenses couvertes par l'augmentation de la taxe consentie lors de notre avant-dernier comité) et demain par l'obligation d'avoir un coordonnateur sécurité sur l'ensemble de nos chantiers (aujourd'hui uniquement sur les travaux coordonnés et pris en charge par le MOA voirie).

Jean-Claude LANZLOTH : "Donc plus de travaux sans coordonnateur de sécurité ?"

Charles DE COURSON : "La circulaire n'est pas encore sortie, si le maire atteste que la réalisation des enrobés a été effectuée après la période d'amiante, la FNCCR est-elle intervenue sur ce dossier ?"

M. le Directeur : "Non".

Charles De COURSON demande au Président de faire un courrier dans ce sens.

Jean-Claude LANZLOTH : " Quelles périodes sont concernées ?"

Yannick KERHARO : "Pourrons nous être informé dès que possible."

Ce qui risque d'avoir un impact des plus négatifs sur nos dépenses d'investissement est la découverte d'amiante dans les enrobés de surface. Suite à cette découverte malheureuse, le gouvernement prépare une circulaire imposant aux maîtres d'ouvrage des tests de dépistage sur l'ensemble des chantiers qui nécessitera de la démolition d'enrobés avec bien évidemment le retraitement des déchets le cas échéant. De plus, la découverte d'amiante dans les enrobés de surface risque d'avoir un impact des plus négatifs sur nos dépenses d'investissement.

Ces 2 nouvelles obligations bien que non estimées à ce jour, risquent de peser très lourdement sur notre budget d'investissement dans les années à venir.

C'est pourquoi il semble nécessaire de trouver et de cibler des ressources supplémentaires.

Deux orientations possibles :

- ✓ Augmentation de la taxe

  Relativement simple à mettre en place, elle permet d'asseoir la recette sur l'ensemble des abonnés. Malheureusement, elle présente le revers d'augmenter les charges pour l'usager et donc le coût de l'électricité dans un contexte peu favorable. Néanmoins, la réserve de recette peut être estimée à 2.1 millions d'euros (3 points de taxe x 0.7 millions d'€/pt).
- ✓ Mise en place d'une contribution sur travaux

Depuis 2001, le SIEM n'appelle plus de participation aux communes rurales sur les travaux réalisés. Auparavant, un fond de concours de 30 % était appelé sur les travaux d'effacement et de renforcement.

M. le Directeur : "Merci à M. DE COURSON pour l'amendement en 2009 qui a permis que le SIEM puisse redemander des participations communales car en 2001, le préfet avait considéré que le SIEM percevant la taxe nous ne devions plus avoir de participations communales."

Charles DE COURSON : "Je ne suis pas pour l'augmentation de la taxe. Pour l'augmentation de la participation des communes je trouve ça normal mais c'est triste de faire ça pour compenser les dépenses supplémentaires et non pas pour les travaux propres"..

Pourquoi ne pas imaginer mettre en place une contribution même minimale de l'ordre de 5 % du montant HT des travaux, sur l'ensemble de nos réalisations.

Le montant ainsi perçu aurait plusieurs avantages :

- La perception d'une recette de l'ordre de 500 000 € annuelle (volume moyen de travaux sans les extensions : 10 millions d'euros).
- La prise en compte des volumes d'investissement faits par notre syndicat par nos collectivités membres.

"Ce qui est gratuit ne vaut rien"… peu cité, le SIEM est aujourd'hui trop souvent ignoré lors des inaugurations de traverse, par exemple, alors qu'il est, dans la majorité des cas un des plus important co-financeur de l'opération.

Bruno ROULOT : "Le bureau est favorable".

Alphonse SCHWEIN : "L'application pourrait être à compter du 1/1/2015".

Charles DECOURSON : "Les collègues ne vont pas être réticents quant au choix de la date".

M. Le Directeur : "Il faut faire en fonction des demandes déjà effectuées et des délibérations déjà prises".

Yannick KERHARO : "De quelles recettes avons-nous besoin ?"

MM le Président et le Directeur : "environ 1 million".

Yannick KERHARO : " Les appels d'offres des marchés seront peut être favorables en terme d'économies"

MM le Président et le Directeur : "les marchés sont établis pour 4 ans".

Charles DECOURSON : "Quand l'appel d'offres doit avoir lieu".

M. le Directeur : "Juin 2016 pour un début 2017."

Le Directeur du FACÉ nous a rappelé récemment que le fait de ne pas faire figurer le logo sur les panneaux de chantier pouvait purement et simplement nous coûter la subvention allouée au chantier…

Qui plus est, le fait "d'exister" dans le bilan financier de l'opération comme créancier rappellera très certainement que nous avons réalisé quelques travaux dans la commune.

Un taux de 5 % de participation ne représente guère que la rémunération d'un maître d'œuvre sur une opération de voirie et correspond au coût de notre propre maîtrise d'œuvre.

Pour les travaux d'effacement réalisés sur les communes urbaines, la participation pourrait passée de 25 % à 30 %.

Qu'en pensez-vous ?

Compétence « Eclairage public »

Situation de l'année écoulée

- Travaux neufs

A ce jour, nous avons passé commande de 808 465,61 € HT représentant 357 points lumineux pour 25 opérations dont 259 946 € HT ont été réglés aux entreprises prestataires.

La participation globale du SIEM sera de 242 539,69 € HT, le reste étant appelé sur fonds de concours aux communes.

- Travaux de maintenance

57 communes ont transféré l'option 1 au SIEM représentant 5 558 points lumineux.

Les dépenses liées à la maintenance s'élèvent à 128 091.68 € HT pour des recettes de 120 032,96 HT. Ce léger déficit est dû à la maintenance curative hors marché.

Situation de l'année à venir

Il est constaté une forte adhésion à la compétence éclairage public avec, pour l'option 1, 57 nouvelles communes (soit 114 au total pour 12454 points lumineux) et pour l'option 2, 36 communes (soit 60 au total).

- Travaux neufs

Pour 2015, la demande des communes est forte pour ce qui concerne l'investissement sur l'éclairage public. A ce jour, les demandes sont les suivantes :

Type d'investissement	Nombre de points lumineux à poser suivant option transférée		TOTAL
	1	2	
Travaux EP suite à mise en souterrain du réseau BT	479	269	748
Extension de réseau EP	80	23	103
Travaux EP de renouvellement ou de renforcement	164	193	357
TOTAL	**723**	**485**	**1208**

Avec un coût moyen constaté de 2 050 € HT par point lumineux, la dépense à prévoir pour ce qui concerne l'investissement est de 2 474 640 € HT avec une participation des communes au titre des fonds de concours de 1 855 980 € HT, soit une dépense nette pour le SIEM de 619 910 € HT.

Cette somme sera financée par un transfert du budget général vers le budget annexe dans le cadre des recettes de Redevance R2 reçues par ERDF et basées sur les investissements réalisés par les communes au titre de l'EP (voir ci-dessous).

La liste exhaustive des travaux d'investissement vous sera communiquée après que la programmation définitive des opérations sur les réseaux BT sera déterminée. Cela devrait faire baisser de façon non négligeable le nombre de points lumineux à poser.

- Travaux de maintenance

Comme indiqué ci-dessus, au 23/11/2014, 103 communes ont transféré la maintenance de leur matériel d'éclairage public représentant 10 034 points lumineux.

Ce transfert devrait générer :

- 241273.65 € HT de dépenses,
- 299 351.79 € HT de recettes.

Le différentiel positif étant affecté au financement du géo référencement des ouvrages (soit 58 078.14 € HT).

Compétence « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Le projet lié à l'Aménagement Numérique de notre territoire est en cours de finalisation, et nous sommes dans le planning que nous nous étions imposés lors de la prise en charge de cette mission en juin 2013.

Pour la fin de l'année et le début 2015 nous attendons un bon nombre de demande d'adhésion à cette compétence et nous devrions pouvoir déposer un dossier de demande de financement par le FSN au cours du premier trimestre 2015.

Afin de mener à bien cette mission, il va être nécessaire d'ouvrir un second budget annexe.

Même si à ce stade, il n'est pas aisé de définir le montant global des engagements financiers de 2015, nous pouvons dès aujourd'hui considérer que l'an prochain il sera nécessaire de prendre en compte les études liées à la mise en place du réseau FTTH sur les 4 communautés de communes ayant pris position en ce sens (Fismes Ardre et Vesle, Champagne Vesle, Vallée de la Suippe et Région de Vertus), ainsi que des travaux concernant la desserte FTTO sur le nord Rémois.

Une étude détaillée de l'ensemble de ces opérations vous sera transmise lors du vote du budget annexe concerné.

Charles DE COURSON : "Combien de Communauté Communautés ont choisi le Haut débit ?"

M. le Directeur : "Seule la vôtre s'est positionnée. Il est urgent que le département marnais dépose très rapidement le dossier au FSN. Un courrier de rappel a été envoyé aux communautés de communes qui ne se sont pas encore positionnées sur le choix FTTH/monté haut débit".

Charles DE COURSON : "Si dans une communauté de Communes, une commune veut faire du FTTH alors que la communauté de communes a fait le choix d'une montée haut débit. La communauté de communes a émis l'idée que la commune règle la différence. Est-ce possible "

M. le Directeur : "Le SIEM ne connaît pas les communes, seules les communautés de communes sont entendus sur ce sujet".

Bruno ROULOT : "Le SIEM peut avoir des problèmes pour ses ententes ?".

M. LE Directeur : "Non, puisqu'encore une fois, le SIEM ne connaît que les Communauté de Communes".

Patrick SIMON : "Date estimée pour le début des travaux ?"

M. le Directeur : "Début 2016 pour le FTTH et la montée en débit".

Compétence « BORNE DE CHARGE»

Lors de la dernière réunion de comité, il vous a été proposé de subventionner la mise en place des bornes de charge pour véhicule électrique. Cette subvention était proposée à l'usage unique des communautés de communes et pour une subvention de 50% du montant HT des travaux avec un plafond de 7 000 € HT pour la 1ère prise et de 30% pour la seconde avec le même plafond.

Il a été proposé d'ouvrir cette subvention à l'ensemble de nos adhérents et pas uniquement aux EPCI.

Afin de cibler et borner les dépenses liées à cette compétence, le plus simple serait de réaliser un appel à projet et de fixer un budget global.

Nous pourrions attribuer un montant de 35 000 € à cet appel à projet, représentant la mise en place de 10 bornes de raccordement avec le co-financement ci-dessus indiqué soit 50% de subventionnement plafonné à 7 000 € HT et limité à 2 prises par collectivité.

Yannick KERHARO : "Toutes les communauté de communes peuvent elles y prétendre ?".

M. le Directeur : "oui".

RECETTES ATTENDUES AU BUDGET PRINCIPAL en 2015

Les recettes attendues en 2015 sont les suivantes :

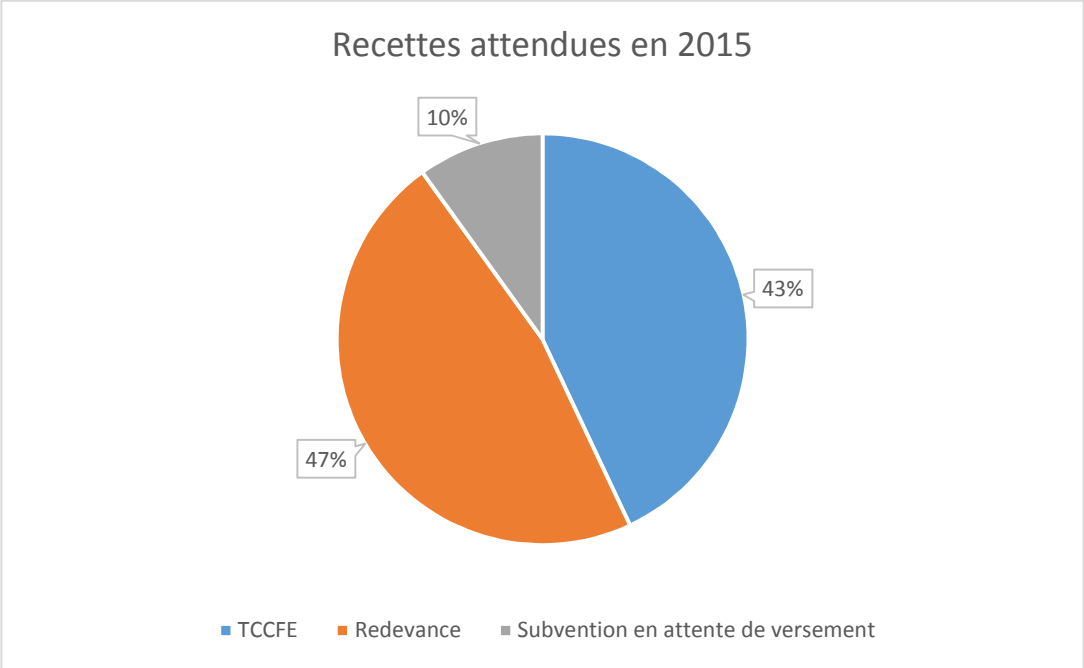

Avec en détail :

REDEVANCE DE CONCESSION R1 et R2

Redevance gaz

Les Montants de redevances de concession attendues sont les suivants :

- Redevance de fonctionnement dite R1 :

690 000 € basée sur l'actualisation de celle de 2013 de 2%.

- Redevance d'investissement dite R2 :

4 124 000 € basée sur les investissements réalisés en 2013 et lissée suivant le protocole national FNCCR/ERDF signé par le SIEM en janvier 2014 (le lissage de la R2 s'effectue par le calcul de la moyenne des redevances « historiques » de 2010 à l'année en cours).

A titre de rappel, cette redevance est calculée avec la formule suivante :

(**A** + 0.74**B** + 0.3**E** - 0.5 **T**) x (1 + **Pc/Pd**) x (0.05**D** +0.125)

Ou

A et **B** sont les fonds propres du SIEM investis sur les réseaux électriques (A sur les travaux aidés par le FACE et B sur les travaux hors FACE),

E sont les investissements réalisés par les collectivités sur l'éclairage public,

T, le volume de Taxe sur l'électricité perçue,

Pc/Pd, le ratio de population Concession – Départementale (dans notre cas, il est égal à 1),

D, la durée de la concession (dans notre cas 30 ans).

Il peut être déduit de cette formule la part de :

- R2 perçue sur les investissements liés à l'électricité :
  - **2 724 575,96 €**

- R2 perçue sur les investissements liés à l'éclairage :
  - **1 399 424,04 €**

TAXE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE

Le Montant de la TCFE est difficile à estimer. En effet, même si nous connaissons son mode de calcul, le montant de TCFE à percevoir est fonction de la météo.

Pour exemple les montants perçus avec un coefficient de 5.5 en :

- 2012 : 3 486 232,98 €
- 2013 : 4 052 693,86 €
- 2014 : 3 943 986,83 €

Ce qui représente en moyenne 700 000 € par point de coefficient.

Etant donné que nous avons augmenté le coefficient de 5.5 à 6.15 pour l'année 2015, le montant de la TCFE attendue peut-être estimée à :

- 4 305 000,00 €

SUBVENTIONS DEMANDEES ET NON PERCUES

A ce jour, nous sommes dans l'attente de versement de :

- 720 432,29 € (aides du FACE)
- 295 770,38 € (PCT)
- 340 000,00 € (Article 8)

Soit 1 356 202,67 €

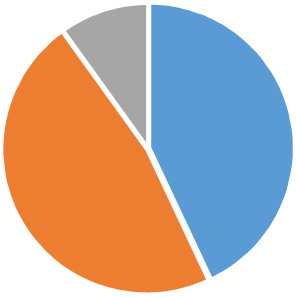

Ce qui pour l'année 2015, nous donne un montant de fonds propres de :

- Redevance R1 + R2 :	4 814 000,00 €
- TCFE :	4 305 000,00 €
- Subventions à percevoir :	1 356 200,00 €
Total	**10 475 200,00 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à préparer l'ensemble des documents budgétaires 2015 dans les conditions ci-dessus.

Compétence Eclairage Public – Aménagement Numérique

Eclairage Public

Depuis le 1er janvier 2014 et comme le prévoit nos nouveaux statuts, les communes ont la possibilité de nous transférer la compétence éclairage public soit pour l'investissement et l'entretien (option 1) soit pour l'investissement seul (option 2).

En 2014 :
57 Communes option 1
23 communes en option 2

OPTION 1		
AULNAY SUR MARNE	JANVRY	ST ETIENNE SUR SUIPPE
AUVE	JOUY LES REIMS	ST JEAN SUR MOIVRE
BARBONNE FAYEL	LARZICOURT	ST MARD LES ROUFFY
BAYE	LIGNON	STE MARIE A PY
BEINE NAUROY	LUDES	ST SOUPLET SUR PY
BREBAN	MAILLY CHAMPAGNE	ST THIERRY
CHAMERY	MARSON	SAPIGNICOURT
CONGY	MORSAINS	SELLES
COOLE	MOURMELON LE PETIT	SEPT SAULX
COULOMMES LA MONTAGNE	MOUSSY	SOMPUIS
CUPERLY	NOGENT L'ABBESSE	SOUAIN PERTHES LES HURLUS
DOMMARTIN VARIMONT	OGER	THILLOIS
ECURY SUR COOLE	OMEY	VAL DE VESLE
EPENSE	PARGNY LES REIMS	VAL DES MARAIS
FAUX VESIGNEUL	POMACLE	VELYE
FRESNE LES REIMS	RAPSECOURT	VERZENAY
GERMINON	REIMS LA BRULEE	VERZY
GIVRY EN ARGONNE	REUVES	VILLERS EN ARGONNE
JALONS	ROUFFY	VILLESENEUX

OPTION 2		
BERRU	LE MEIX TIERCELIN	ST LOUP
BUSSY LE REPOS	LA NEUVILLE AU PONT	ST MARD SUR AUVE
CHARMONT	NOIRLIEU	SOMMEPY TAHURE
COURMAS	ORCONTE	VANAULT LE CHATEL
DOMMARTIN LETTREE	OYES	VANAULT LES DAMES
DOMPREMY	PASSAVANT EN ARGONNE	VANDEUIL
FISMES	ST GILLES	VITRY LA VILLE
JONCHERY SUR SUIPPE	ST HILAIRE LE PETIT	

Lors de la réunion du 10 octobre, vous aviez délibéré pour les communes suivantes :

OPTION 1		
ALLIANCELLES	FAUX FRESNAY	MONTMORT
BASLIEUX LES FISMES	HAUSSIMONT	ST VRAIN
LA CHAPELLE FELCOURT	HEILTZ LE MAURUPT	SAUDOY
LA CHAUSSEE SUR MARNE	HUMBAUVILLE	THIBIE
CORMICY	LAGERY	VERTUS
COURTEMONT	LE VIEIL DAMPIERRE	VINAY
CUMIERES	MASSIGES	VOUZY
ELISE DAUCOURT	MONTEPREUX	VRAUX

OPTION 2		
BAGNEUX	DOMMARTIN SOUS HANS	SACY
BETHON	MAFFRECOURT	ST JUST SAUVAGE
BUSSY LE CHÂTEAU	MAISONS EN CHAMPAGNE	ST MASMES
CHAMPLAT ET BOUJACOURT	MARIGNY	SOMME SUIPPE
CLESLES	PLIVOT	SOMME VESLE
COMPERTRIX	POSSESSE	TRECON
DAMPIERRE LE CHÂTEAU	ROMAIN	VADENAY

Depuis d'autres communes nous ont transmis leur délibération pour nous transférer la compétence EP - 35 communes en option 1 et 14 communes en option 2.

OPTION 1		
ARCIS LE PONSART	FRIGNICOURT	ROMIGNY
BOURGOGNE	GRATREUIL	ROUVROY RIPONT
BOUVANCOURT	LA NEUVILLE AUX BOIS	ST AMAND SUR FION
CHAUDEFONTAINE	LOISY SUR MARNE	ST JEAN DEVANT POSSESSE
COURCEMAIN	MAGNEUX	TRESLON
CONTAULT LE MAUPAS	MAROLLES	TRIGNY
DOMMARTIN SOUS HANS	MOIREMONT	VANAUL LE CHATEL
EPOYE	MONT SUR COURVILLE	VILLE EN SELVE
ETOGES	PEVY	VILLE SUR TOURBE
FISMES	PRINGY	VILLERS ALLERAND
FONTAINE EN DORMOIS	PROSNES	VIRGINY
FLORENT EN ARGONNE	RILLY LA MONTAGNE	

OPTION 2		
AOUGNY	PONTFAVERGER	SOUDRON
CHAMPGUYON	ST GERMAIN LA VILLE	TOGNY AUX BOEUFS
COUPEVILLE	ST QUENTIN LES MARAIS	VAL DE VIERE
GIZAUCOURT	STE MARIE DU LAC	VALMY
HUIRON	SEZANNE	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le transfert de la compétence à compter du 1er janvier des communes ci-dessus au SIEM

Aménagement Numérique

Comme le prévoit nos nouveaux statuts, les communautés de communes ont la possibilité d'adhérer à la compétence aménagement numérique. Lors de la réunion du 10 octobre 2014, vous avez délibéré pour 8 communautés de communes : il s'agit de :

- Pays d'Anglure
- Portes de Champagne
- Brie Champenoise
- Les 2 Vallées
- Saulx et Bruxenelle
- La Brie des Etangs
- Champagne Vesle
- Côtes de Champagne et Saulx

Depuis deux communautés communes nous ont transféré la compétence Aménagement il s'agit de :

- La Grande Vallée de la Marne
- Vitry, Champagne et Der

Une troisième communauté commune nous a transféré cette compétence, il s'agit de la Communauté de Communes de la Vallée de la Moivre à la Coole dont la délibération du 13 novembre 2014 nous est parvenue lundi 15 décembre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité le transfert de la compétence à compter du 1er janvier des 3 communautés communes ci-dessus au SIEM.

DETR

Les Syndicats Mixte Fermés sont, par dérogation, éligibles à la DETR. Nous sommes donc éligibles dans le cadre de nos travaux d'effacement de réseau pour ce qui est de l'amélioration esthétique des villages dans un but d'amélioration de l'accueil touristique. Le taux de subvention alloué en 2014 sur ce type d'action était de 35% du montant HT des travaux.

Nous souhaiterions déposer un dossier regroupant plusieurs opérations répondant à ce critère (communes situées sur une route touristique, UNESCO, …).

Dans le cas où l'Eclairage Public serait de nouveau éligible à la DETR, un dossier plus important serait déposé.

Après en avoir délibéré, le Comité valide cette décision et autorise M. le Président à signer les dossiers administratifs et techniques correspondants.

Groupement d'Achat GAZ

Le 25 novembre 2014 a eu lieu le dernier rendez-vous concernant l'appel d'offres pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour les sites des membres du Groupement.

En effet, la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie afin d'ouvrir les plis du marché subséquent lancé le 18 novembre. Les 4 fournisseurs retenus lors de l'accord-cadre : EDF, GDF-Suez, Direct Énergie et Gaz de Bordeaux devaient remettre leurs propositions de prix pour le Terme Fixe (TF : abonnement) et le Terme Quantité (TQ : prix du KWh) concernant les 3 tranches de consommation suivantes :

- Tarif d'acheminement 1 : moins de 6 MWh/an
- Tarif d'Acheminement 2 : de 6 à 300 MWh/an
- Tarif d'Acheminement 3 : plus de 300 MWh/an

Après la comparaison des propositions reçues, le fournisseur ayant proposé le meilleur prix avec la meilleure qualité de service a été retenu. **GDF-Suez a fait la meilleure offre.** Il sera donc le nouveau fournisseur des Collectivités adhérentes au Groupement jusqu'au 31 décembre 2016. Le prix de la molécule GAZ défie toute concurrence : 0,0318 € / KWh alors que le prix sur certains sites était de 0,0845 € / KWh. Les prix de la majorité des sites sont situés entre 0,043 et 0,055 € / Kwh, soit une économie moyenne du prix des consommations de gaz de 35 à 70 %.

Le prix de l'abonnement quant à lui, a parfois beaucoup augmenté.

Avec les Tarifs Règlementés de Vente (TRV), l'abonnement est fonction du profil de consommation, de l'option tarifaire et surtout établi par les pouvoirs publics sur la base d'une grille tarifaire.

Avec les offres de marché, l'abonnement est « libre ». Il est dorénavant fonction de la consommation du site. Ainsi, les économies réalisées grâce au prix avantageux de la molécule de gaz se réduisent face au prix conséquent de l'abonnement. Pour certains sites, ce prix est multiplié par 3 voire par 4 et passe donc, par exemple, de 900 € / an à 4 500 € / an pour un gros site de consommation. Il en va de même avec les plus petits sites.

Les sites ayant souscrit une option tarifaire B2S (tarif été/hiver) sont à part. L'établissement d'un ratio pour le calcul de l'estimation de la facture annuelle a été nécessaire : 60 % des consommations en hiver et 40 % en été. Ces sites bénéficient déjà d'un prix de la molécule GAZ avantageux en été (environ 0,033 €/KWh) au contraire d'un prix plus fort en hiver (environ 0,050€/KWh). En tout état de cause, cette option tarifaire, équivalent à l'option tarifaire TEMPO en électricité (heures pleines/heures creuses), est vouée à disparaitre.

*En général, les membres ont pu réaliser **une économie de 15 à 28 % sur leurs factures Hors Toutes Taxes** (uniquement l'abonnement et les consommations. Il faudra ajouter ensuite toutes les taxes habituelles : TVA, Contribution Tarifaire d'Acheminement…).*

Certains membres ayant déjà une tarification avantageuse (notamment option B2S ou certains sites déjà en offre de marché) ne font une économie que de quelques pourcents (1 à 5 %).

Nous ferons certainement un groupement d'achat pour l'électricité.

Conventions ORANGE/ERDF/SIEM

Il nous est proposé la signature d'une convention relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur supports de lignes aériennes.

Le présent document a été élaboré à partir des échanges des membres du groupe de travail ERDF, FNCCR, autres fédérations d'ELD (FNSICAE, ANROC, ELE), AMF, AVICCA, et opérateurs d'infrastructures de réseaux de communications électroniques sous l'égide du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, de la Mer et des Transports et de l'ARCEP en vue du déploiement de fibres optiques sur le réseau public de distribution d'électricité. Il comporte des éléments d'ordre public voulus par les représentants de l'Etat. Il pourra faire l'objet d'une mise à jour ultérieure notamment concernant l'annexe 5 constituée des modalités techniques d'utilisation des appuis communs de réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA).

Cette convention détermine les conditions techniques et financières définissant l'utilisation de notre patrimoine (supports, postes HTA-BT…) dans le cadre du déploiement du haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire Marnais par un opérateur de communications électroniques.

Cette convention est tenue à votre disposition si vous le désirez.

Charles DE COURSON : "Est-ce cohérent avec notre politique d'enfouissement des réseaux ?".

M. le Directeur : "Oui ".

Charles DE COURSON : " Une commune ne peut pas s'opposer à cette proposition ?".

M. le Directeur : " il s'agit de la zone AMI".

Charles DE COURSON : "Il faudrait conditionner l'accord avec chaque commune concernée".

Tableau des effectifs

Considérant qu'il convient de mettre en conformité le tableau des effectifs avec l'évolution des recrutements, des emplois et des carrières, les modifications suivantes du tableau des effectifs sont présentées comme suit :

- Création de 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe
- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal
- Suppression d'un poste de Rédacteur Territorial
- Suppression de 4 postes d'Adjoint Administratif de 1ère classe

Le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cat.	Grades	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
A	Attaché Territorial	1 poste	Libre
	Ingénieur en Chef de classe normale	1 poste	KAZZIHA Cécile
	Ingénieur Principal	2 postes	LACAUGIRAUD Jean Yves Libre
	Ingénieur	1 poste	Libre
B	Technicien Principal de 1ère classe	1 poste	Libre
	Technicien Principal de 2ème classe	2 postes	BATALLA Julien Libre
	Technicien	3 postes	HAGRY Sylvain KOKEL Sylvain Libre
	Rédacteur Principal de 1ère classe	1 poste	CARON Marie
	Rédacteur Principal de 2ème classe	1 poste	Libre
	Rédacteur Territorial	**1 poste**	Libre ~~**Libre**~~
C	**Agent de Maîtrise Principal**	**1 poste**	**Libre**
	Agent de Maîtrise	2 postes	ROBIN Guillaume SEVESTRE Florence
	Adjoint Technique de 1ère classe	1 poste	Libre
	Adjoint Technique de 2ème classe	1 poste	Libre
	Adjoint Ad. Principal de 2ème classe	**6 postes**	DERVIN Marie Ange FERRE Chantal LECARPENTIER Céline MAS Sylvie **Libre** **Libre**
	Adjoint Ad. de 1ère classe	**3 postes**	SOUCAT Aurélie TOURNEUR Karine Libre ~~**Libre**~~ ~~**Libre**~~ ~~**Libre**~~ ~~**Libre**~~
	Adjoint Ad. de 2ème classe	3 postes	FISCHER Véronique LEGER Emeline SERVAIS Lydie

Taux de promotion

Suite à la proposition du tableau des effectifs présentée ci-dessus, il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau de fixation du taux de promotion, adopté par délibération le 29 Juin 2007, comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	TAUX (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	100
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100
REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100
ADJOINT AD. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ADJOINT AD. PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100
ADJOINT AD. DE 1ERE CLASSE	ADJOINT AD. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100
ADJOINT AD. DE 2EME CLASSE	ADJOINT AD. DE 1ERE CLASSE	100
FILIERE TECHNIQUE		
INGENIEUR PRINCIPAL	INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	100
INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	100
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100
TECHNICIEN	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100
AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	100
ADJOINT TECH. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ADJOINT TECH. PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100
ADJOINT TECH. DE 1ERE CLASSE	ADJOINT TECH. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100
ADJOINT TECH. DE 2EME CLASSE	ADJOINT TECH. DE 1ERE CLASSE	100

Ce tableau fera l'objet d'une consultation du Comité Technique Paritaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide les modifications du tableau de fixation du taux de promotion.

Extensions de réseaux et programmation complémentaire

Lors du Comité Syndical du 23 juin 2014, celui-ci a donné pouvoir au Président pour la pleine signature des délibérations relatives à ces mêmes extensions.

Voici la liste des opérations prises en considération depuis la dernière réunion de comité :

SAINT JUST SAUVAGE	Extension BT route d'Anglure
MORSAINS	Extension BT RD 375 pour GRTGAZ
LA VEUVE	Extension BT rue de la Nau des Vignes
CORROBERT	Extension pour un surpresseur au Hameau "Les fourneaux"
CONGY	Extension BT pour un lotissement de 9 parcelles
CAUROY LES HERMONVILLE	Extension BT chemin de Derrière les Jardins
CORMICY	Extension rue du Faubourg Coblentz pour un tarif jaune
AIGNY	Extension BT VC n°4 pour la station d'épuration
ST REMY EN BOUZEMONT	Extension BT rue de Soiemont pour la maison médicale
SAINT HILAIRE LE PETIT	Extension BT rue de la Pompe
SAINT GERMAIN LA VILLE	Extension BT rue de Châlons
BOUY	Extension BT CR n° 53 pour la station de pompage d'eau potable
FEREBRIANGES	Extension BT pour alimenter un surpresseur et une ZA
MECRINGES	Extension BT au Hameau d'Aucourt
MAGNEUX	Extension BT rue Blanchon
GIFFAUMONT CHAMPAUBERT	Extension de réseau rue de la Tour
COIZARD JOCHES	Extension HTA pour un surpresseur et une station de traitement

Afin de compléter le programme d'effacement de réseau, il vous est proposé l'opération suivante :

AY CHAMPAGNE : Rue Paul Bert

Le Comité Syndical valide la liste des extensions ci-dessus et accepte l'opération ci-dessus pour compléter le programme d'effacement 2014.

➢ ***Questions diverses***

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la réunion à 12h00.

Le Président du Syndicat

Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Marne

P. DESAUTELS